



Alliance Française
Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

TCF POUR L'ACCES A LA NATIONALITE FRANCAISE

Fiche d'inscription



CANDIDAT

Nom de naissance en majuscules :

Nom d'épouse: Prénoms :

Date de naissance : / / Sexe : Femme Homme

Pays de naissance en majuscules : Nationalité :

Langue pratiquée au quotidien

Adresse postale :

.....

Code postal :VILLE.....

Téléphone* : Portable* :

Courriel* en majuscules :

*Les informations reçues par l'Alliance Française sont confidentielles et protégées dans le cadre de la loi informatique et libertés N°78-17 (CNIL) modifiée et dans le respect du RGPD.

DATE DE LA SESSION : 09/02/2021

4 Epreuves: compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

TARIF: 130€

Mode de paiement :

- Chèque à l'ordre de l'Alliance Française de Bordeaux Virement bancaire
 Carte de crédit Espèces

Pour effectuer un virement : Banque BNP Paribas Bordeaux Chapeau Rouge
40 cours du Chapeau Rouge 33000 Bordeaux
Code IBAN: FR76 3000 4003 2000 0101 94 77 670 / Code BIC: BNP AF RPP BOR

Pièce à fournir : photocopie pièce d'identité en cours de validité

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

- **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 06/01/2021 TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**
- Il faut attendre **30 jours** avant de pouvoir se réinscrire à une épreuve.
- Votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement
- Aucun paiement ne sera accepté le jour de la session

ATTENTION ! Le jour de la session :

- Se présenter avec une pièce d'identité comportant une photo
- Se munir d'un **stylo bille noir**
- Venir 10 minutes avant l'heure de convocation, les candidats en retard ne seront pas acceptés en salle d'examen.

Fait le :/...../.....

SIGNATURE :

Conditions générales de vente des examens

Inscription

- L'inscription à un examen ne sera prise en compte qu'à la réception de la fiche d'inscription et du règlement. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite d'inscription.
- Annulation : les droits d'inscription ne sont pas remboursables. En cas d'impossibilité majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, impératif professionnel) la somme de 60€ sera retenue pour les frais de gestion et la différence sera remboursée.
- Report : un report de l'inscription sur une session ultérieure est accepté sur présentation d'un justificatif au plus tard 3 semaines avant l'examen. Au-delà de ce délai la somme de 60 € sera demandée pour les frais de gestion. Un seul report sera accepté.
- Aménagement des épreuves : tout problème médical nécessitant des aménagements spécifiques (tiers temps supplémentaire, secrétaire, etc) doit être signalé au moment de l'inscription et accompagné d'un certificat médical. Aucun aménagement ne sera possible s'il est signalé le jour de l'épreuve.
- La passation des épreuves s'effectue aux dates indiquées sur le calendrier des examens que le candidat s'engage à consulter au moment de son inscription. Les horaires sont précisés 15 jours avant les épreuves par l'envoi d'une convocation. Si une semaine avant les épreuves le candidat n'a pas reçu sa convocation, il doit impérativement contacter l'Alliance.
- L'Alliance ne saurait être tenue responsable de la non-délivrance de la convocation par les services de la poste.

Passation

- Les horaires de passation sont décidés par l'Alliance et ne peuvent être modifiés.
- Retard : les épreuves débutent aux horaires indiqués sur la convocation. Tout retard entraînera une impossibilité de passer les épreuves. Aucune justification ne sera acceptée et aucun report à une session ultérieure ne sera accordé.
- Absence : en cas de maladie, une annulation ou un report à une session ultérieure pourront être accordés sur présentation d'un justificatif et dans un délai de 3 jours après les épreuves. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué.
- Identité : le candidat doit se présenter aux épreuves muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité: carte d'identité, passeport, titre de séjour, attestation de la préfecture. Les cartes étudiantes ne sont pas acceptées. Le candidat s'engage à contrôler l'exactitude des informations le concernant sur les feuilles d'émargement. Toute demande de modification après l'édition des diplômes sera facturée.

Résultats

- Les résultats sont communiqués aux seuls candidats, à l'Alliance ou par courrier si le candidat en a fait la demande et a remis une enveloppe timbrée le jour de l'inscription. En cas d'impossibilité de se déplacer à l'Alliance, une dérogation écrite peut être rédigée à l'adresse d'un tiers qui devra se présenter à l'Alliance muni de la dite dérogation, d'une pièce d'identité et d'une photocopie de la pièce d'identité du candidat. Aucun résultat ne sera communiqué par mail ou par téléphone.
- Aucune consultation des copies ne sera autorisée. Pour toute réclamation, le candidat devra contacter le Centre International d'études pédagogiques (CIEP) : <http://www.ciep.fr>.